

## **Ligue vaudoise en faveur des personnes infirmes moteur cérébral**

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18 mars 2002 à la Cité du Genévrier à St-Légier

La signature de la liste des présences, ainsi que la distribution des coupons de vote s'effectue à l'entrée par M. Morandi et Mme Vuagniaux.

### **1) Bienvenue, excusés**

Le président, M. Favez, ouvre l'assemblée à 20h 25 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette 44<sup>ème</sup> assemblée générale. Il nous transmet également la bienvenue de M. Meylan, directeur de la Cité du Genévrier, retenu par des obligations professionnelles.

Il salue plus particulièrement Mme Thévenod Paillard des Eglantines et son architecte M. Bezzoli, M. Loup, Président de la Fondation Echaud et M. Lebreau, Directeur du Centre Les Esserts, Mlle Lüthy, membre fondateur et membre d'honneur, Me Krayenbuhl, Président d'honneur ainsi que les Directeurs d'institutions et les représentants d'associations.

La liste des personnes excusées est apparue sur le rétroprojecteur, elle totalise 51 personnes.

M. Favez propose d'observer une minute de silence en souvenir des personnes disparues.

MM. Morandi et Loup sont désignés comme scrutateurs. L'assemblée totalise 57 voix plus 10 invités.

La numérotation de l'ordre du jour est corrigée. En point 9, la création d'une commission pluridisciplinaire sera proposée.

### **2) Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 mars 2001**

Ce P.V. est à disposition dans la salle et a paru dans le « Contact » de juin 2001. Il est approuvé à l'unanimité.

### **3) Rapports**

#### Rapport du président

En complément au rapport écrit adressé à tous les membres, M. Favez ajoute que les subventions de l'OFAS seront directement liées à l'aide aux personnes handicapées et que les coûts de gestion de notre Ligue ne seront plus pris en compte. Il va donc falloir veiller à nos dépenses.

Il remercie et félicite tous les collaborateurs et bénévoles de la Ligue de leur dévouement, de leur motivation et de leur travail effectué. Il relève que le nombre d'heures de bénévolat en 2001 est à peine inférieur à celui des heures des salariés.

#### Rapport de la caissière

Mme Vuagniaux fait la lecture du bilan, qui montre un capital de Fr. 851'310.74

M. Fischer désire savoir si le Comité peut disposer à sa guise des fonds propres. M. Favez lui répond que la décision en revient à l'AG.

M. Lebreau souhaiterait recevoir les comptes avec la convocation à l'AG. Le délai étant trop court, ils seront à disposition au secrétariat dès que leur révision sera effectuée.

M. Moradpour commente quelque peu ce bilan : la succession Othenin Girard et le décompte final OFAS 1999 ont été versés dans le compte fonds pour actions futures qui totalise Fr. 553'921.--.

Il procède alors à la lecture du compte pertes et profits, qui présente un excédent de charges de Fr. 28'144.--. Il relève notamment le bénéfice du Bazar de Fr. 17'037.--.

#### Rapport des vérificateurs des comptes

M. Mange lit le rapport de vérification et déclare la comptabilité exacte; il remercie Mme Vuagniaux pour la bonne tenue des comptes et invite l'assemblée à les approuver et à en donner décharge à la caissière et au Comité.

#### Rapports des activités de la Ligue

Ces rapports ont été joints à la convocation sous forme de fascicule.

#### Présentation du Groupe des Jeunes

Le Groupe des Jeunes fête ses 15 ans. Il a démarré avec quelques Jeunes et a pris un bon essor puisqu'il compte actuellement 36 personnes handicapées. Vu le nombre de participants, l'encadrement a dû se professionnaliser. De 2 responsables qui représentaient un 40% jusqu'en septembre 2001, ils ont passé momentanément à 3 responsables avec un 90%. Martine Mermod nous quittera en juin et elle souhaite à tout le Groupe bonne continuité et beaucoup de bonheur avec les deux nouveaux responsables.

Jacques Sylvania, éducateur de formation, a été engagé pour mettre sur pied un nouveau concept. Accompagné de Laurence Broyon - qui se présente brièvement -, ils rencontrent actuellement tous les Jeunes dans leur propre environnement pour connaître leurs besoins. Leurs attentes sont très diverses, elles peuvent passer du rêve à la réalité.

#### Présentation des camps

M. Rutishauser explique que leur but est d'en améliorer la qualité. Le personnel est motivé.

L'allocation d'impotance doit suivre l'enfant également lorsqu'il est en camp. Nous facturerons ceux-ci en deux temps : la 1<sup>ère</sup> facture avant le camp et la seconde à réception des allocations d'impotance (3 mois plus tard pour les enfants et 1 pour les adultes).

Mme Fischer désire savoir où en sont les camps. M. Caffaro lui répond qu'il y a toujours eu un roulement de moniteurs et de responsables et qu'environ 1/3 sont nouveaux. Tous les moniteurs ne sont pas encore inscrits, il n'est donc pas encore possible de confirmer les camps à l'heure actuelle, mais cela ne saurait tarder.

M. Rutishauser relève que nous avons mis sur pied un concours de recrutement et espérons ainsi compléter notre équipe grâce à la collaboration de tous.

#### Avenir du pavillon de la Grangette

Rénové en 1996, nous avons calculé un amortissement sur 5 ans. Nous espérons en bénéficier encore durant 3 à 5 ans; celui-ci devra être démonté car l'ECA souhaite disposer du terrain pour une nouvelle construction. L'assemblée désire poursuivre l'exploitation d'un tel centre et mandate le Comité pour étudier son remplacement.

### **4) Présentation de deux projets d'agrandissements d'institutions**

#### Fondation Les Eglantines

Mme Thevenot Paillard nous présente son institution qui a été créée en 1950 et a évolué selon les besoins. 31 personnes adultes étaient accueillies aux Eglantines jusqu'à la récente ouverture du 1<sup>er</sup> groupe de polyhandicapés qui a augmenté leur capacité d'accueil à 35. Dans le nouveau bâtiment, 12 polyhandicapés supplémentaires pourront être reçus. Ils seront finalement aptes à accueillir 47 résidents.

N'étant pas spécialisés dans l'accueil des polyhandicapés, ils se sont beaucoup documentés et ont visité de nombreuses institutions.

M. Bezzoli, architecte de cette nouvelle construction nous explique qu'il a été prévu de construire un bâtiment de 4 étages adjacent à celui existant. Il a été conçu de façon à éviter l'alignement des chambres tel un bâtiment hospitalier. 3 étages suffisent à couvrir les 16 places demandées et le canton s'oppose à la construction du 4<sup>ème</sup> étage qui aurait pu offrir des places en externat.

Le bassin thérapeutique de 50 m<sup>2</sup> a été placé au rez-de-chaussée à la place du parking que certains avaient prévu. Il bénéficie ainsi d'une bonne luminosité. L'OFAS ne le finance qu'à moitié.

Ils sont à la recherche de Fr. 1'600'000.--.

## Fondation Echaud

M. Loup, président de la Fondation Echaud nous présente les Esserts qui ont ouvert en septembre 1993 suite à de longues tractations.

Leur principe est de séparer les habitations du lieu de travail. Les Esserts sont donc composés d'un bâtiment principal accueillant la cuisine et la salle à manger, l'administration et les ateliers et de 4 pavillons hébergeant 26 résidents.

M. Loup nous commente les plans projetés à l'écran. Le coût estimé se monte à Fr. 8'000'000.--.

Ils souhaitent que la Ligue leur accorde un prêt remboursable avec intérêts. Ce prêt leur servirait de financement de base. Ils auraient besoin de deux versements de Fr. 250'000.-- à un taux de 2,5%. Le remboursement débiterait à fin 2005.

### **5) Fixation des cotisations**

Le Comité propose de maintenir les cotisations à Fr. 40.- (membre individuel) et Fr. 70.- (membre couple). Ceci est accepté malgré 1 abstention : une personne pensant qu'elles pourraient être augmentées.

### **6) Budgets 2002 - 2003**

Le budget 2002 a été quelque peu corrigé. M. Moradpour nous le commente ainsi que celui de 2003. Pour 2003, le prix des cotisations et des camps pourrait augmenter. Dans le but d'équilibrer notre budget avant le nouveau contrat de prestations 2004-2006 et pour autant que nous ne recevions pas d'autre subvention / donation, nous allons utiliser Fr. 65'000.-- de nos réserves.

M. Loup relève que les intérêts bancaires de leur prêt éventuel ne sont pas portés en compte.

M. Moradpour explique que le Comité a été sollicité pour l'octroi de 2 dons et qu'il a été décidé d'accorder 2 fois Fr. 50'000.--. C'est par la suite que la Fondation Echaud nous a sollicités pour un prêt de Fr. 500'000.--. Le Comité n'a pas eu le temps de se rencontrer pour prendre position quant à celui-ci. Il propose que nous maintenions, dans une 1<sup>ère</sup> étape notre prêt de Fr. 50'000.-- et que nous analysions l'attribution du prêt complémentaire. Depuis 3 ans, nous accusons des pertes sur les activités et devons conserver une marge de manœuvre.

M. Mange désire connaître les revenus de la Fondation Echaud. M. Loup lui répond que la perte d'exploitation sera prise en charge par l'Etat. Pour trouver des fonds, ils comptent entre autre sur l'OFAS et le conseil doit encore étudier à qui ils adresseraient leur demande. Il relève que la Fondation a déjà 10 ans, que les amortissements sur les hypothèques sont de ce fait bien entamés et qu'ils ont ainsi une marge disponible.

M. Lebreau estime qu'un don de Fr. 50'000.-- aux Eglantines est trop peu. M. Favez lui répond qu'ils ont fait d'autres recherches et que Mme Thevenot Paillard est enchantée. Ce montant leur permettra de payer l'atelier de physiothérapie.

M. Schmittler trouve la solution de M. Moradpour judicieuse. Ils ne désirent pas mettre la Ligue en péril.

### **7) Approbation des comptes, des budgets et des rapports**

Ceux-ci sont acceptés par l'assemblée à l'unanimité.

### **8) Nominations statutaires**

#### **a) du Président**

Mme Poznansky, porte-parole du Comité, propose la réélection de M. Favez comme président.

Celui-ci est réélu à l'unanimité.

## **b) du Comité**

Deux personnes quittent le Comité : Mme Catherine Poznansky et M. Alain Moradpour. Ils reçoivent un présent pour les remercier de leur engagement. Ceux-ci nous remercient pour la confiance que nous leur avons accordée.

Deux nouvelles personnes sont proposées : Mme Monique Seylaz et M. Stéphane Despont. Celles-ci se présentent à l'assemblée.

Les membres invités restent les mêmes.

## **c) des vérificateurs des comptes**

MM. Mange, Bodenmann et Fontannaz continuent à fonctionner par tournus.

L'assemblée ratifie toutes ces nominations.

## **9) Divers et propositions individuelles**

L'assemblée accepte la proposition du nouveau logo de la Ligue à l'unanimité.

M. Favez propose de créer une commission pluridisciplinaire. Celle-ci aurait pour but de soulager le Comité pour différentes tâches ponctuelles telles que : révision des statuts, travail fondamental de fond, recherche de solutions pour l'avenir du pavillon de la Grangette, étude de lois, organisation d'une manifestation spéciale...

Celle-ci reste ouverte à toute personne intéressée qui voudra bien s'adresser au secrétariat.

L'assemblée se termine à 22h.50, le Président remercie les participants. Chacun est invité à partager une collation.

Ligue vaudoise I.M.C.

Le Président

La secrétaire

J.-J. Favez

F. Hausammann

Ecublens, le 20 mars 2002